

Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 13 novembre 2024

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 25 septembre 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Les travaux 2024

SITUATION AU 13/11/2024						
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024						
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux proposés le 13/11/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE						
FACE	tranche A/B : renforcement	1 457 250 €	0 €	-13 398 €	-0,92%	2 447 690 €
	tranche A/B : extension	195 125 €	0 €	-10 188 €	-5,22%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	821 875 €	0 €	-1 536 €	-0,19%	875 000 €
	tranche C : aménagement esthétique	1 429 714 €	0 €	55 539 €	3,88%	1 998 750 €
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	0 €	3 032 €	0,35%	
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	168 700 €	0 €	0,00%	
	Suppression de cabines hautes	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 700 000 €	205 745 €	84 349 €	4,96%	- €
extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	400 000 €	36 000 €	-353 205 €	-88,30%	- €	
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 873 964 €	410 445 €	-799 817 €	-11,64%	5 321 440 €

Le programme 2025 de renforcement nécessitera, à défaut de crédits supplémentaires, une hiérarchisation et une sélection sur la base de critères objectifs.

Les travaux 2024

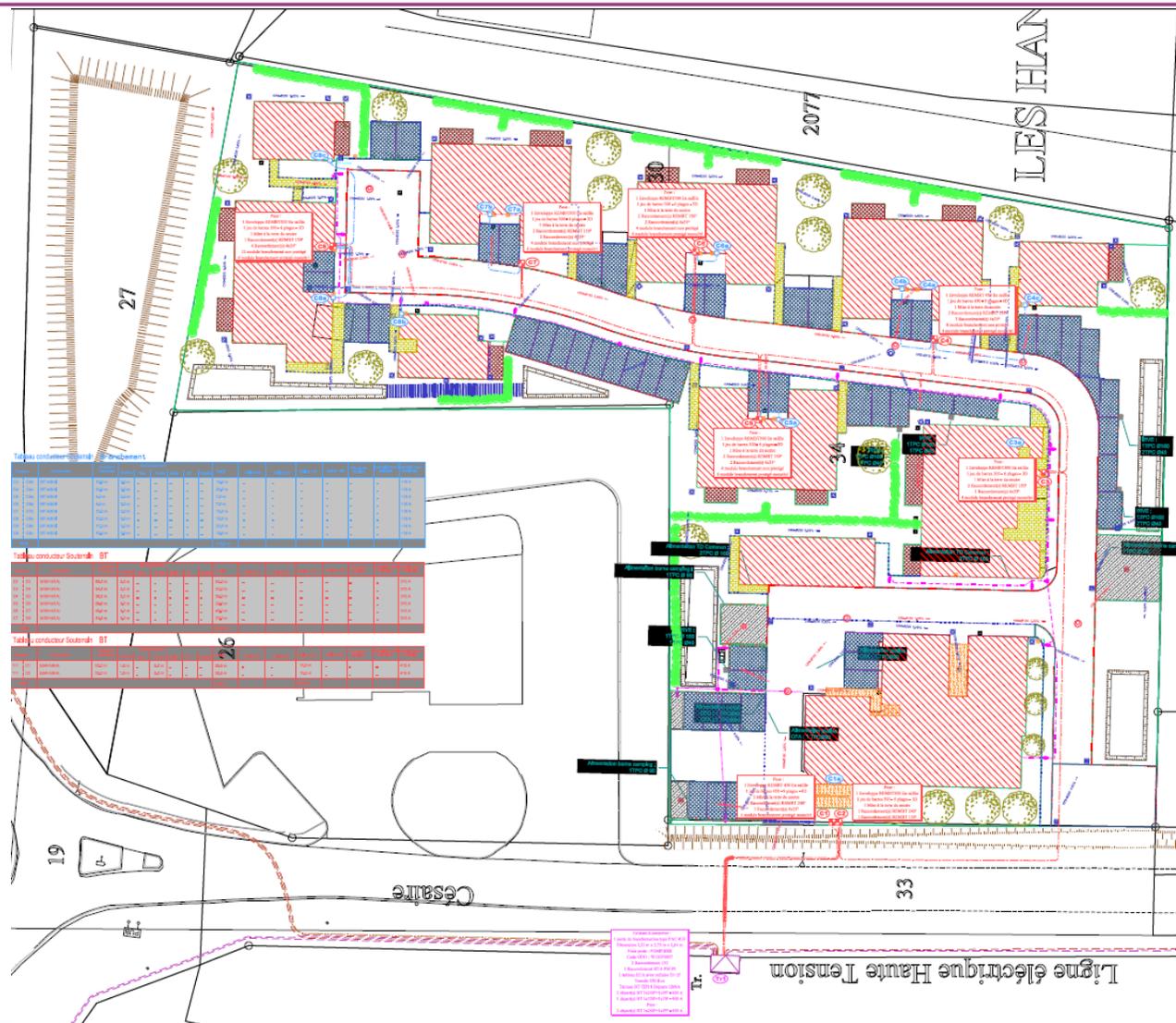
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux proposés le 13/11/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :						
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000 €	0 €	360 005 €	72,00%	- €
	Eclairage public	900 000 €	35 900 €	-16 775 €	-1,86%	532 580 €
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	800 000 €	20 425 €	164 376 €	20,55%	494 480 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 200 000 €	56 325 €	451 281 €	20,51%	1 027 060 €
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux proposés le 13/11/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70		150 000 €	0 €	139 020 €	92,68%	- €

Les travaux 2024

A 9742- CHAMPAGNEY - ERCE pour une gendarmerie et des logements individuels projetés rue Aimé CESAIRE

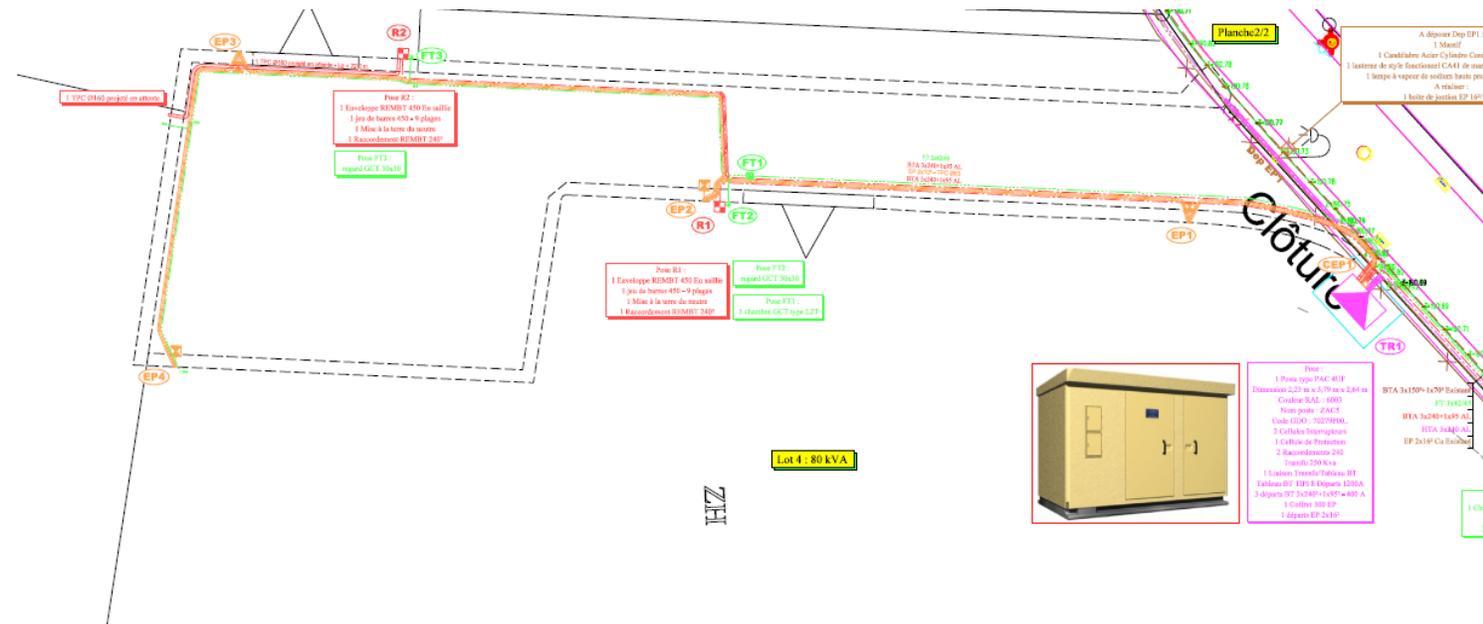
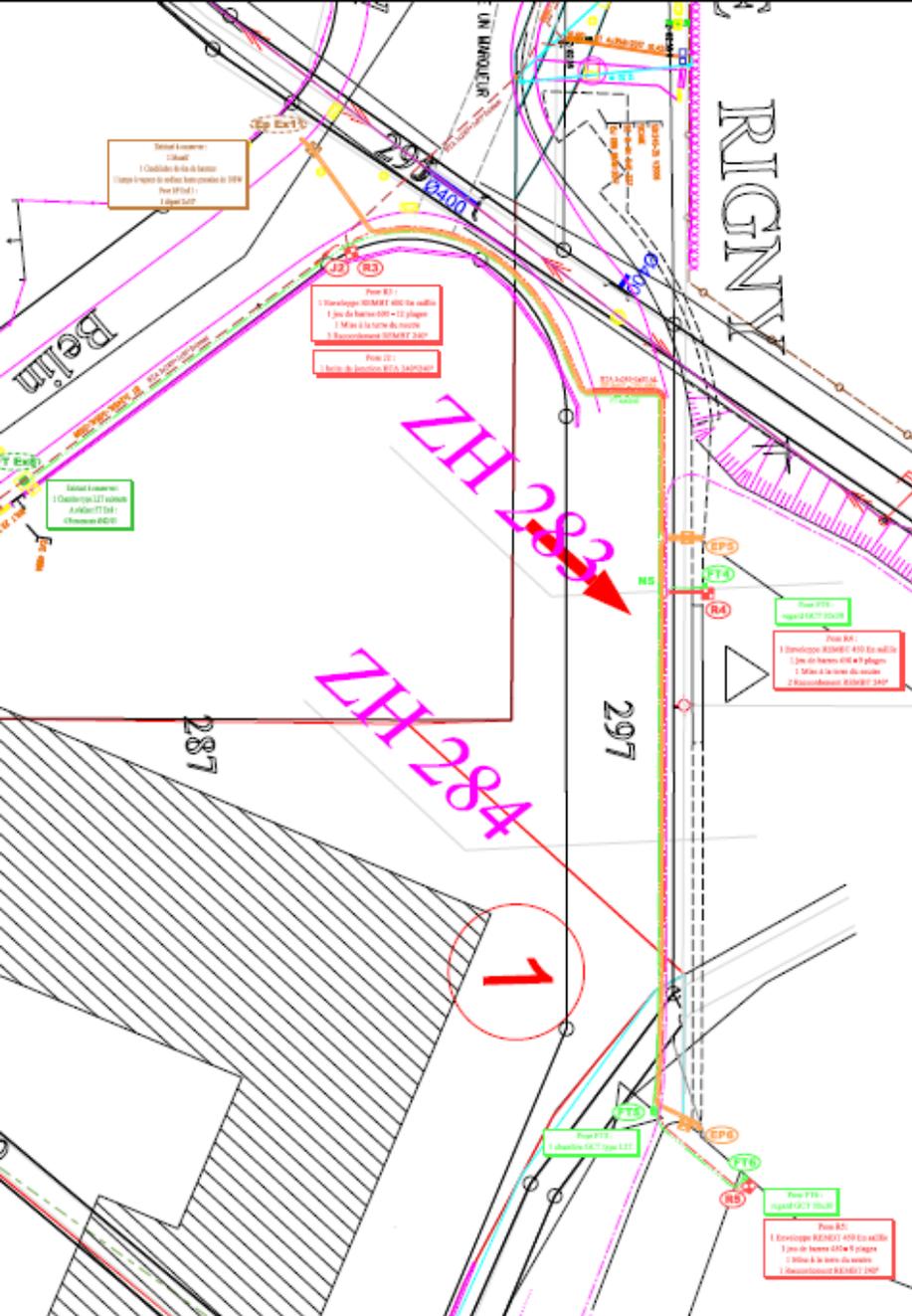
530 mètres BT

63 800€ HT



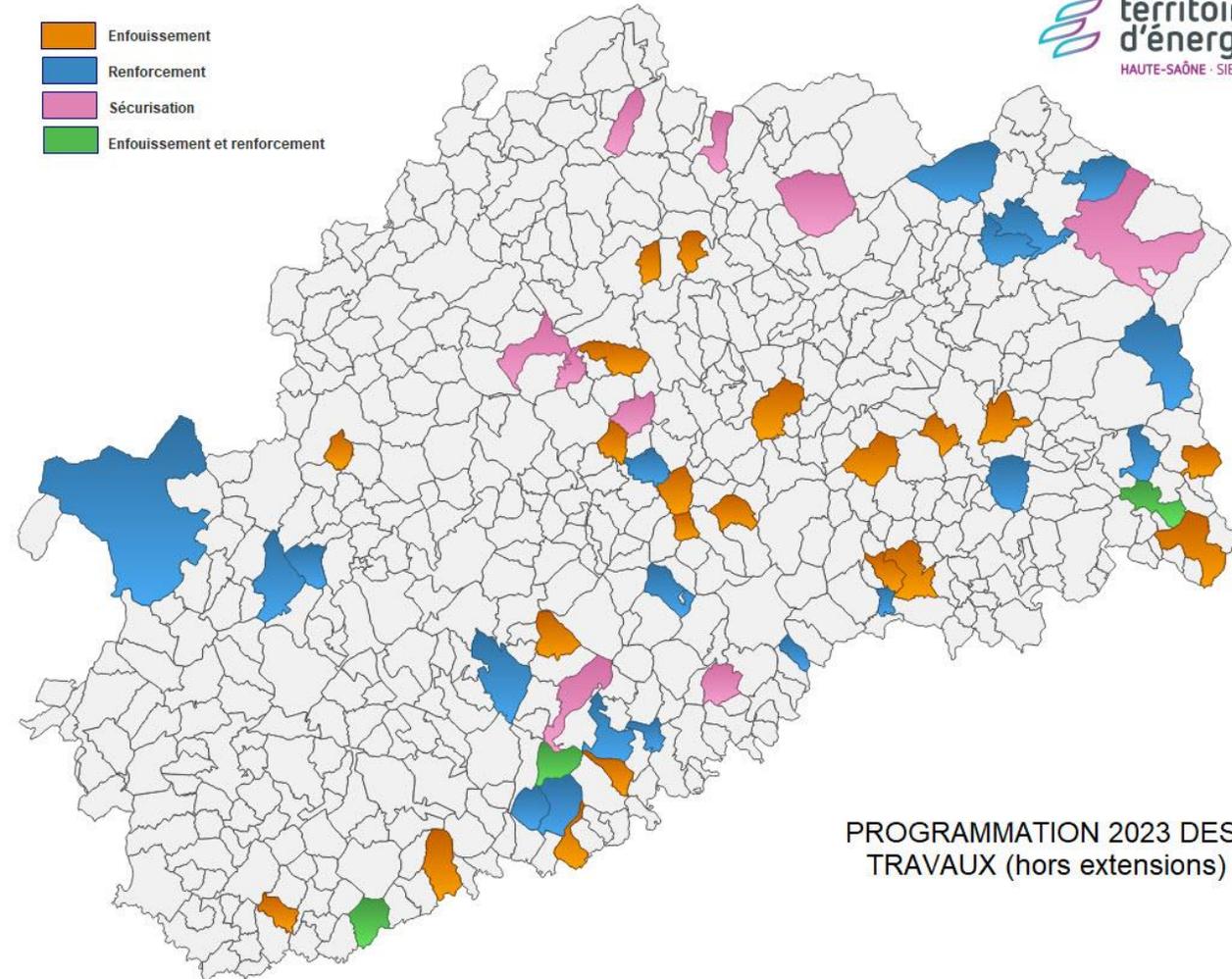
Les travaux 2024

D 8466 GRAY ERCE et EP pour des parcelles ZA GRAY SUD
 160 mètres BT, 6 luminaires 30W :
 81 400 € HT



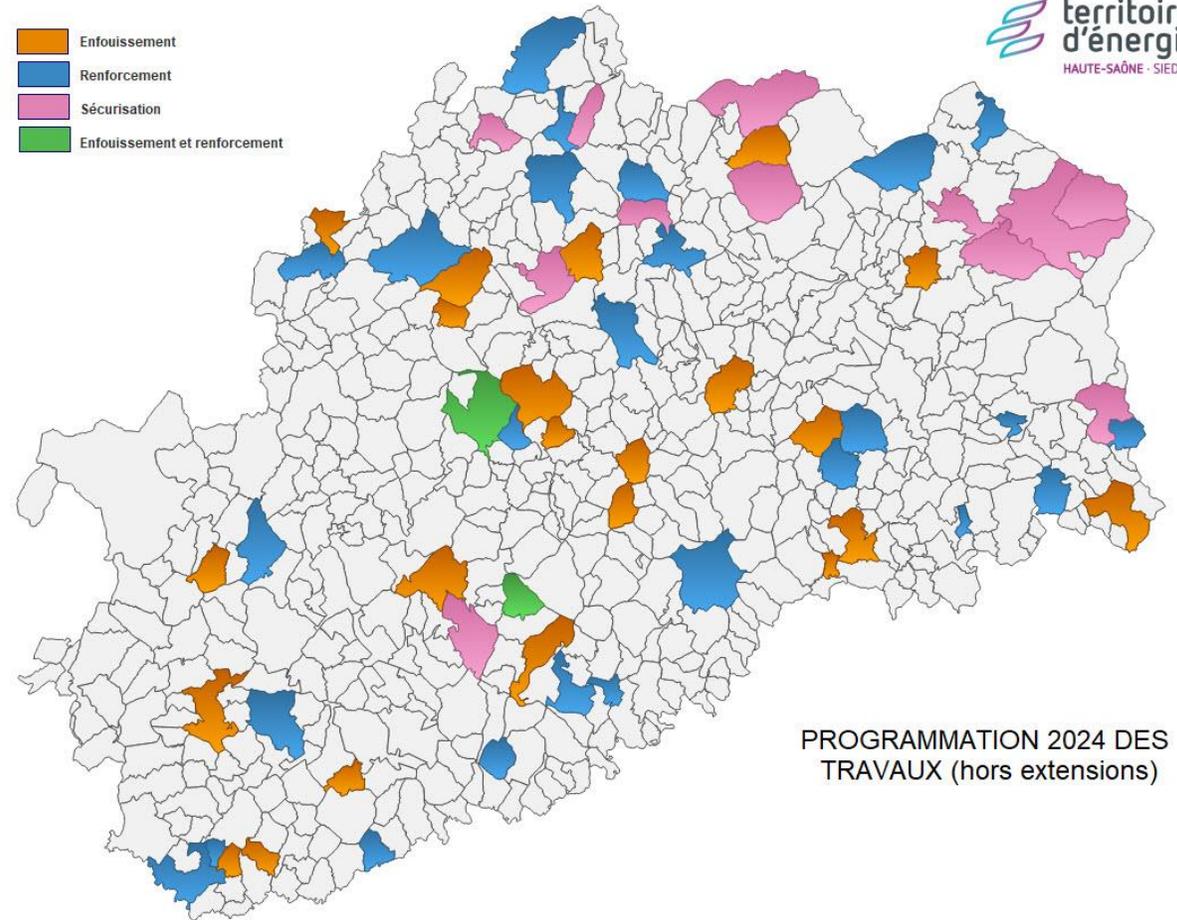
Les travaux 2024

- Enfouissement
- Renforcement
- Sécurisation
- Enfouissement et renforcement



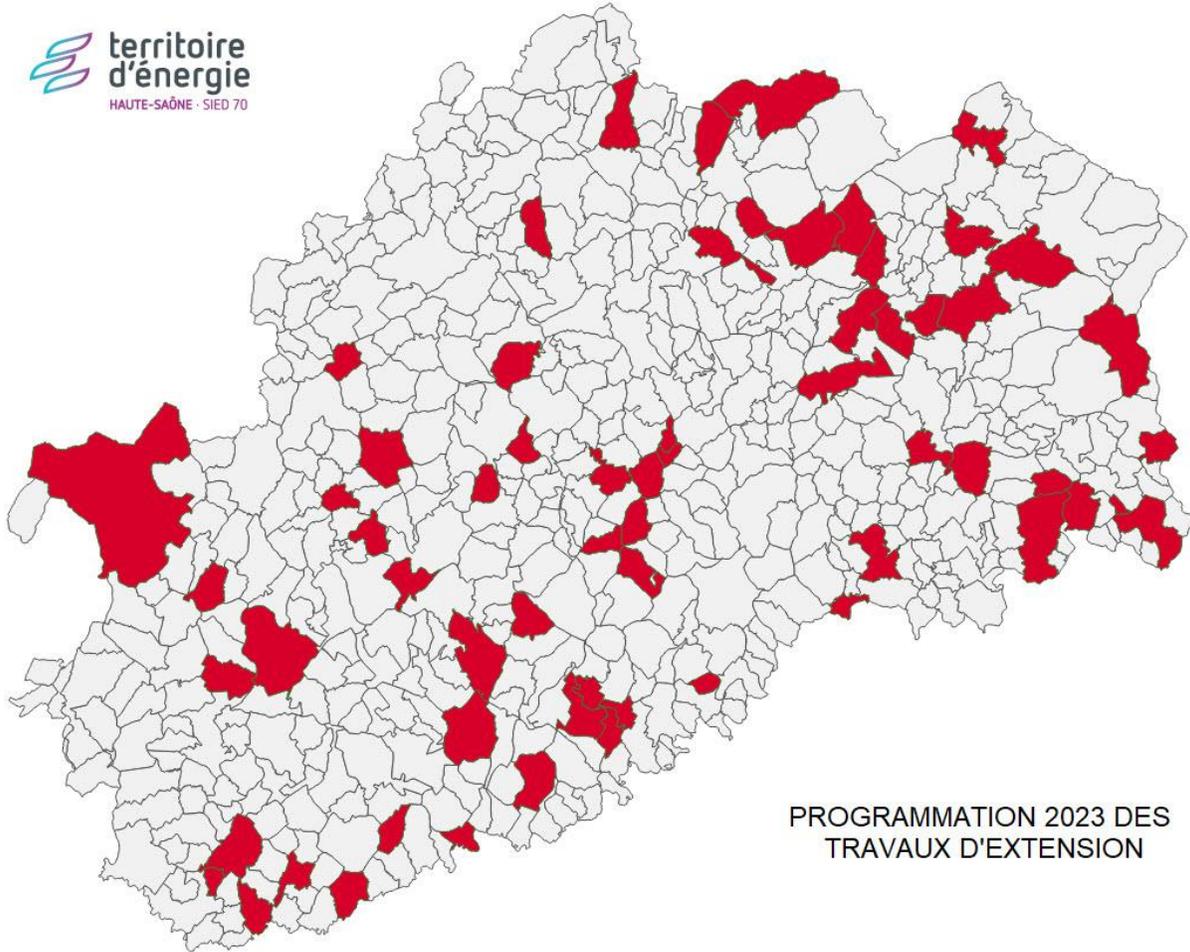
PROGRAMMATION 2023 DES TRAVAUX (hors extensions)

- Enfouissement
- Renforcement
- Sécurisation
- Enfouissement et renforcement

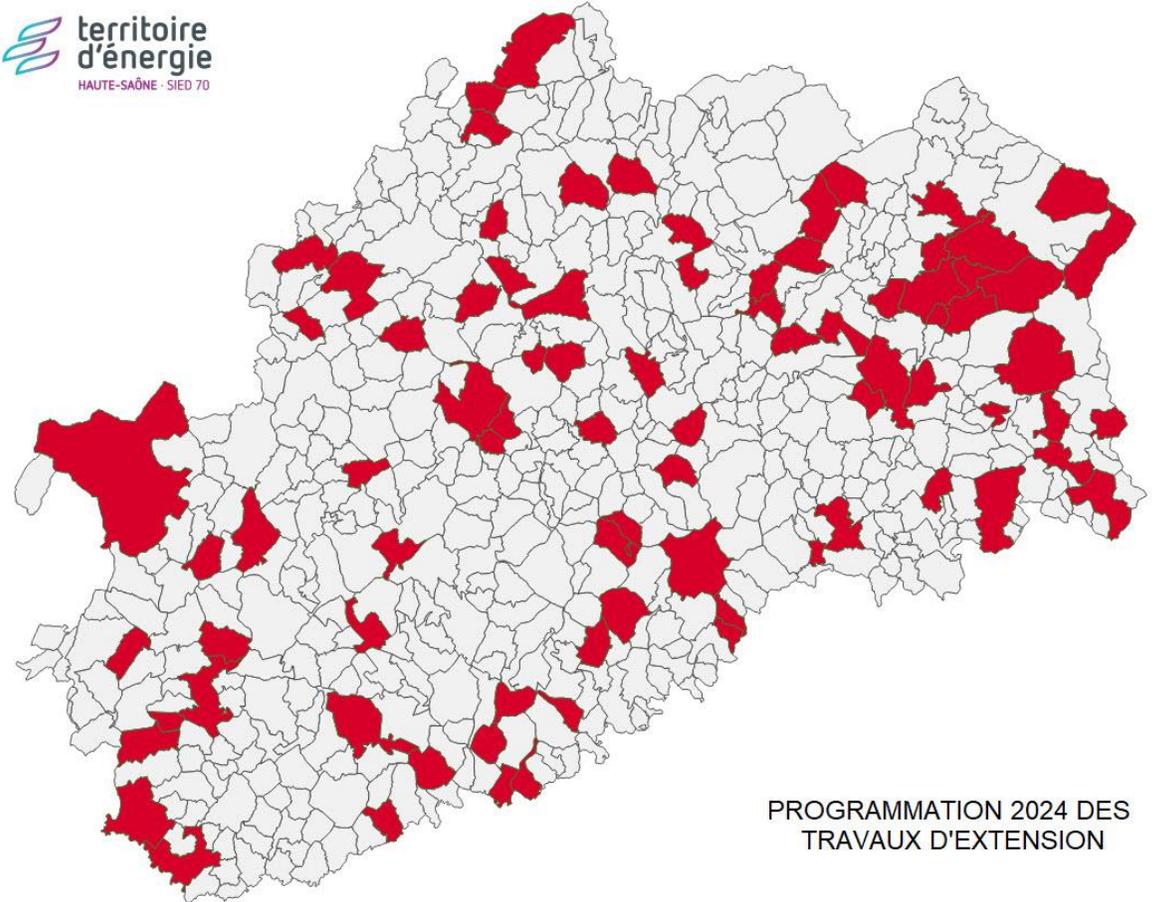


PROGRAMMATION 2024 DES TRAVAUX (hors extensions)

Les travaux 2024

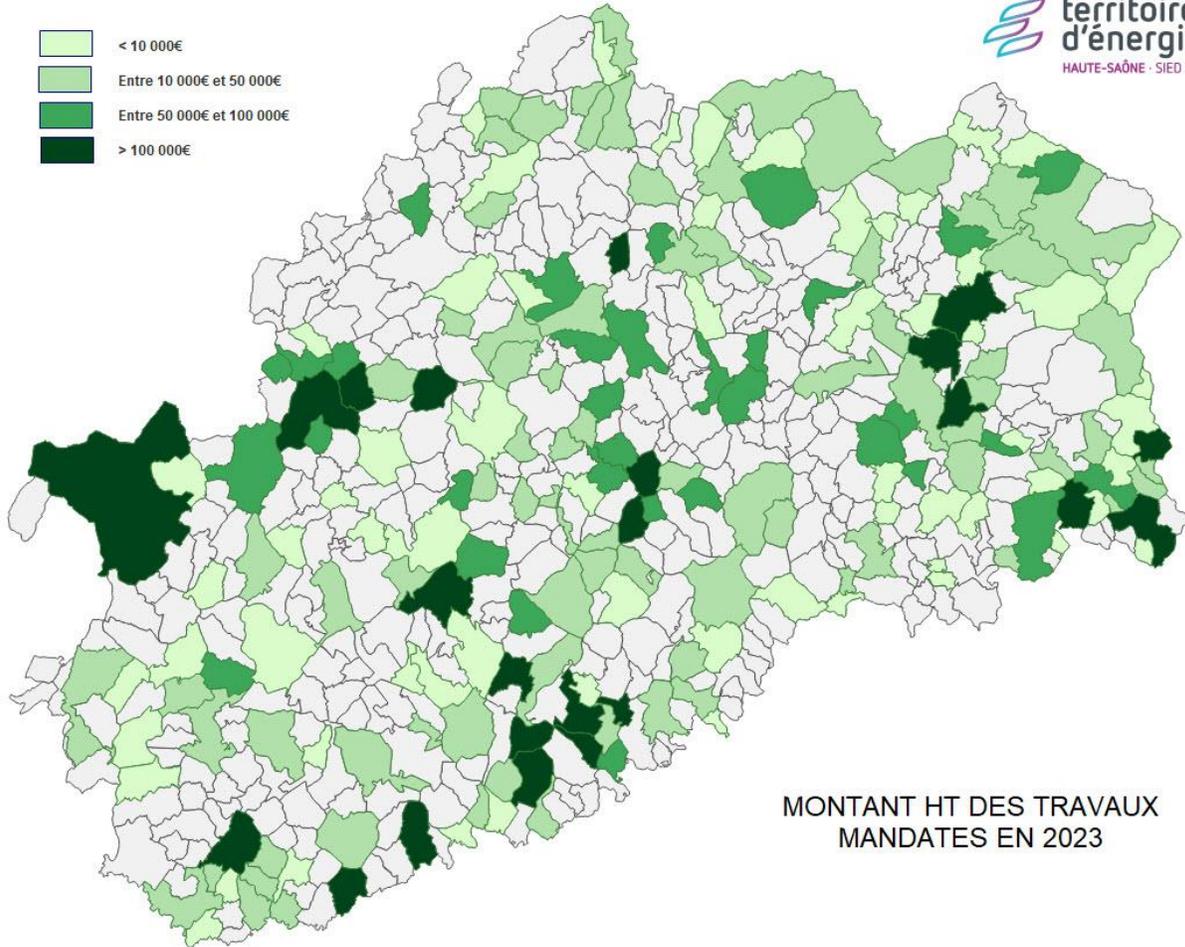


PROGRAMMATION 2023 DES
TRAVAUX D'EXTENSION

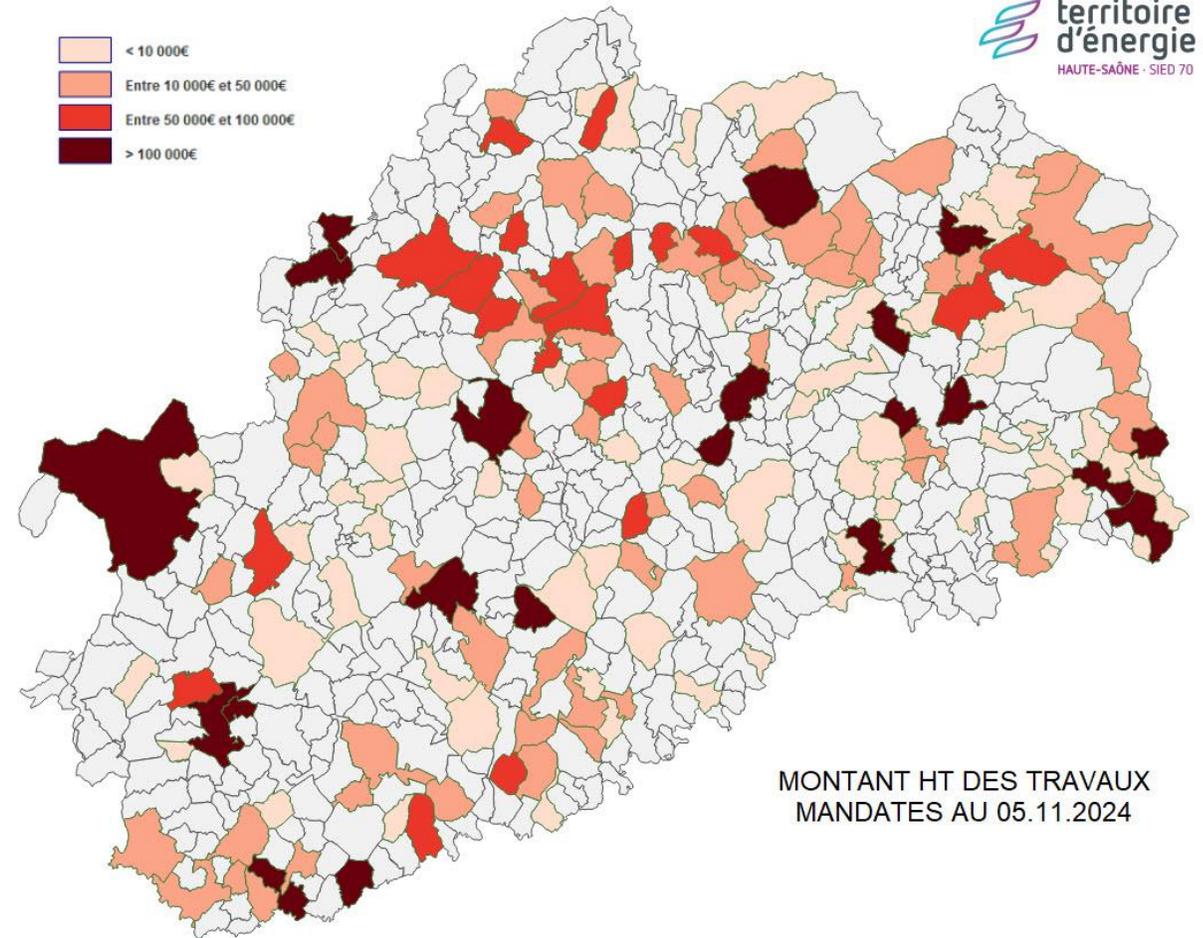


PROGRAMMATION 2024 DES
TRAVAUX D'EXTENSION

Les travaux 2024



MONTANT HT DES TRAVAUX
MANDATES EN 2023



MONTANT HT DES TRAVAUX
MANDATES AU 05.11.2024

Maintenance Eclairage Public – Tarifs

Par délibération n°3 du 24 avril 2024, le Bureau syndical a fixé le **tarif de la participation des communes** à la maintenance éclairage public du SIED 70 selon le tableau suivant :

Date adhésion	Après le 30/06/2022	Après le 30/06/2023	2025
Tarif (par an & par pt)	18,00 €	20,00 €	Prix révisé
Durée	5 ans	6 ans	6 ans
Fin de contrat	2027-28	2029 et au-delà	Selon date de démarrage

Avec Prix révisé = **21 €*** (TP12c(n) / TP12c0)

En application de la délibération n°14 du 17 novembre 2021, le syndicat avait restreint son intervention aux **communes dans lesquelles le SIED 70 perçoit la TICFE.**

Maintenance Eclairage Public – Tarifs

Plusieurs communes (Saint-Loup-sur-Semouse, Froideconche, ...) sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la part d'accise de l'électricité, ont récemment sollicité le syndicat pour une intervention sur la maintenance de leurs installations.

Il est proposé d'accepter leur participation à la maintenance d'éclairage public du SIED 70 aux tarifs ci-dessus exposés mais en **excluant** :

- le géoréférencement des réseaux sensibles ;
- le suivi réglementaire des DT-DICT.

La commission Travaux du 6 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette proposition.

Plan sobriété EP 2025-2027

Au 24 février 2027 :

fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge selon la directive européenne 2011/65/UE.

Soit environ 15 000 luminaires à remplacer en rural

Plan sobriété EP 2025-2027

➤ Possibilité d'un financement plus important du SIED 70 sur les travaux d'optimisation de l'éclairage public, sous forme d'un appel à projets, similaire à celui pour les dissimulations de réseau, pour maîtriser et lisser les dépenses en retenant les principes suivants : .

- Suppression du critère d'âge minimum ;
- Dossiers d'un maximum de 10 luminaires traités en dehors de cet appel à projets ;
- Valorisation financière des communes adhérentes au service de maintenance, avec mise en place d'horloges connectées imposée ;
- Bonification à la sélection si mutualisation des financements (Fonds vert, DSIL, DETR,) ;
- Intégration des horloges au plafond subventionnable ;
- Augmentation du plafond par luminaire (500€ au lieu de 450€) ;
- Exclusion du remplacement des lampes à décharge existante par des ampoules leds.

Plan sobriété EP 2025-2027

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 20 points maximum de bonification)
Age des luminaires remplacés	Suppression du critère d'âge minimum	< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 10 points > 20 ans : 20 points
Pourcentage d'économie de consommation envisagée	A fonctionnement équivalent	> 50 % : 10 points > 80 % : 20 points
Adhésion au service maintenance		20 points
Coordination avec travaux d'enfouissement	Financement uniquement sur le luminaire	20 points
Mutualisation des financements	Intervention du SIED 70 maxi 80% après autres financements. Récépissé de la demande à joindre	10 points
Utilisation de la technique rétrofit	Enveloppe du luminaire existant conservée. Ampoule led seule non éligible	5 points
Commune rurale	Au sens de l'électrification Si EPCI, prise en compte du statut de la commune concernée par les travaux	5 points
Date de demande initiale	Bonification pour les dossiers réexaminé	0 point année 1 20 points année 2



Fiche AAP OICEP

Si, dans un délai d'un an à compter de l'information transmise à la commune, cette dernière n'est pas suivie de travaux, un nouveau dossier sera à déposer. Il lui sera alors appliqué une pénalité de **30 points** sur sa note.

Plan sobriété EP 2025-2027

Aides à l'investissement :

Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **50 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire,
- Participation du SIED 70 à hauteur de **20 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, compris frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Plan sobriété EP 2025-2027

Communes où le SIED70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à **100 000€ HT par an**

- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

Communes où le SIED70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à **100 000€ HT par an**

- Participation du SIED 70 à hauteur de **40 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **40 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, compris frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

Plan sobriété EP 2025-2027

EPCI :

Participation du SIED 70 application faite d'une pondération des taux de participation au prorata de la population des communes de chaque catégorie de l'EPCI.

Dotation de l'appel à projets : **1 million d'euros par an pendant 3 ans.**

La commission Travaux du 6 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette proposition.

Les Générateurs – convention cadre

Par délibération n°10 du 30 mars 2022, le bureau syndical avait approuvé à l'unanimité la

« Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités à l'échelon communal pour le développement des projets éoliens et photovoltaïques », au nom des 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté (alors dénommé COCOPEOP).

Ce programme a permis de déployer **2 postes** d'animation (portés par le **SIDEC**) rayonnant sur les 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif, mutualisé avec les autres syndicats d'énergies est désormais dénommé « **Les Générateurs** ».

Devant le succès du dispositif et les demandes croissantes des collectivités, un **troisième poste** (porté par le **SYDESL**) a été déployé à compter d'octobre 2023. Cette disposition a été approuvée par délibération n°4 du 20 septembre 2023

Les Générateurs – convention cadre

Enfin, à compter de novembre 2024, un **quatrième poste** serait déployé pour les 8 syndicats. Là encore, le reste à charge, déduction faite de la subvention de l'ADEME, serait remboursé au syndicat porteur (le **SICECO**).

Pour l'ensemble des postes, la part de territoire d'énergie 90 sera réduite de moitié en raison du périmètre réduit de ce dernier syndicat.

Territoire d'énergie 90 prendrait alors en charge uniquement 1/15ème du coût annuel de l'ensemble du dispositif à compter de l'année 2024. Chacun des **7 autres syndicats** serait amené à prendre en charge **2/15ème** du reste à charge global du dispositif chaque année.

Les Générateurs – convention cadre

Les montants des restes à charge (réels connus pour les années 2022 et 2023 et prévisionnels pour les années suivantes) sont : .

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SICECO	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SYDED	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SIDEC	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SIEEEN	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SIED70	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SYDESL	7 288,24	13 509,78	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
SDEY	0	0	19 200	26 666,66	26 666,66	26 666,66
TE90	7 288,24	13 509,78	9 600	13 333,38	13 333,38	13 333,38
TOTAL	51 017,68	94 568,51	144 000	200 000	200 000	200 000

Programme Travaux chaufferies

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de faisabilité	DM Transfert de compétence	Consultation ou notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS travaux	Mise en service	En charge du dossier
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	26/06/2017	21/06/19	14/04/2022	mai-23	avr-24	consultation terminée - notification des marchés oct-24	févr-25	déc-25	CC
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	23/01/2021	22/10/21	01/09/2022	déc-23	juin-24	1re consultation avec 1 lot infructueux + 4 lots sans suite - CAO 13/01/2025	avr-25	janv-26	AG
Chaufferie de Apremont	451 000,00 €	14/03/2022	05/05/22	08/03/2023	juil-23	févr-24	CAO mars-24/avril-24	juin-24	mars-25	JC
Chaufferie de Coisevaux	690 000,00 €	09/05/2022	08/06/22	05/01/2023	oct-23	sept-24	janv-25	juin-25	mars-26	AG
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 680 000,00 €	06/01/2023	30/01/23	04/09/2023	févr-24	août-24	nov-24	févr-25	nov-25	JC
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 840 000,00 €	16/03/2023	17/02/23	05/09/2023	sept-24	janv-25	mars-25	août-25	mai-26	JC
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	09/02/2023	16/03/23	13/09/2023	sept-24	févr-25	mai-25	oct-25	juil-26	JC
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 100 000,00 €	24/02/2023	28/03/23	16/05/2024	sept-24	mars-25	avr-25	sept-25	sept-26	AG
Chaufferie de Faverney	1 720 000,00 €	08/11/2022	15/05/23	28/05/2024	janv-24	mai-25	août-25	janv-26	janv-27	AG
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	03/07/23	CAO nov-2024		mars-25	juin-25	sept-26	sept-27	AG/JC

Questions diverses – Chaufferies

Chaufferie de Lure :

La mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à EEPOS pour un montant de 85 600 € HT.

Chaufferie de Scey-sur-Saône :

Un rendez-vous avec tous les experts est programmé le 6 décembre 2024.

Chaufferie de Scey – extension - subvention

La Commune de **Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin** a demandé le raccordement de la future **Maison médicale** au réseau de chaleur. L'échéance de raccordement est la prochaine saison de chauffe.

Le coût du raccordement de ces bâtiments a été évalué à
40 000 € HT (33 000 € Travaux + 7 000 € d'ingénierie).

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par :

- le **Conseil régional** de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de **4 300 €** (subvention basée sur un calcul fonction de la quantité de CO2 évitée).
- **l'Etat** dans le cadre du **CRTE (40%)**.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie - APD

Le Bureau Syndical du SIED 70 a pris une délibération validant l'APD du projet de chaufferie bois de Neurey-lès-la-Demie le 25 septembre 2024.

Après échanges avec les financeurs et pour des raisons techniques et financières, le périmètre du réseau de chaleur a évolué avec la suppression du raccordement des **12 pavillons de particuliers**.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 685 451 € HT** (et non plus 2 104 014 € HT) à la suite de l'abandon du raccordement du futur lotissement communal, en raison d'une densité de réseau trop faible.

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif dans ces nouvelles conditions.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie - APD

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (105 600 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (1 600 000 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 111 239,77 € HT (et non plus 138 864,92 € HT).

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 154 000 € HT (et non plus 177 000 € HT).

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif suite à la validation de l'APD.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie – Subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est désormais évalué à **1 839 358 € HT** (et non plus 2 280 546 € HT).

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 799 230 €	Fonds chaleur - ADEME	728 010 €	40 %
		FEDER	248 612 €	14 %
		CEE coup de pouce	247 500 €	14 %
		Autofinancement	575 108 €	32 %
Total dépenses	1 839 358 €	Total	1 839 358 €	100 %

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD

Le Bureau Syndical du SIED 70 a pris une délibération validant l'APD du projet de chaufferie bois de Frotey-les-Vesoul le 25 septembre 2024.

Toutefois, le rapport diagnostic amiante des 2 bâtiments à démolir (à charge de la maîtrise d'ouvrage), en lieu et place de la future chaufferie, n'a été remis au maître d'œuvre qu'après cette date.

La présence d'amiante entraîne une révision à la hausse des estimations au stade APD.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 817 342€ HT** (et non plus 1 767 382€HT) compte tenue de la plus-value liée au désamiantage.

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif dans ces nouvelles conditions.

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (hors OPC) (90 098,14 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (1 374 612 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi, le forfait de rémunération définitif de la mission de base (hors OPC) s'élèverait à 119 119,24 € HT (et non plus 115 842,02 € HT).

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif suite à la validation de l'APD.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

La valeur de base R du prix de vente de l'énergie calorifique à chaque Abonné est constituée :

$R = (R1 \times \text{nombre de MWh consommés par l'Abonné}) + (R2 \times \text{Unité de Répartition Forfaitaire (URF)})$.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le terme R1, exprimé en euros hors taxes par MWh, est un élément proportionnel représentant :

- le coût des combustibles réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur livré en sous-station, destiné au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire (**R1₁**), auxquels s'ajoutent,
- le coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques, réputée nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires - hors poste de livraison - (**R1₂**).
- les coûts des prestations de conduite et de petit entretien des installations, ainsi que de tous frais généraux, les taxes, redevances et assurances diverses liées aux installations de production et distribution de chaleur (**R1₃**).

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le terme **R1** est révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R1_n = R1_{1n} + R1_{2n} + R1_{3n}$$

Avec :

$$R1_{1n} = R1_{1n-1} \times [0,95 \times (0,4 \times Ib_n/Ib_{n-1} + 0,15 \times Is_n/Is_{n-1} + 0,15 \times Im_n/Im_{n-1} + 0,3 \times It_n/It_{n-1}) + 0,05 \times 0,05]$$

Ib : représente l'indice pour la **plaquette forestière** (Indice : CEEB - Nom : Mercuriale des Produits élaborés Plaquettes forestières) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Is : représente l'Indice **Main d'œuvre générale** (Indice INSEE - Nom : Taux de salaire horaire des ouvriers – Ensemble des secteurs non agricoles) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Im : représente l'indice **Machine agricole** (Indice : INSEE - Nom : Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)) connu au 1^{er} janvier.

It : représente l'indice **Transport routier** (Indice : CNR REG Porteurs - Nom : "Indice Régional CNR du transport routier porteur régional ") connu au 1^{er} janvier de l'année n.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

$$R1_{2n} = R1_{2n-1} \times (CPF_n / CPF_{n-1})$$

CPF : représente l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (indice INSEE CPF 35.11 et 35.14 – **Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales** - Identifiant 010764291) connu au 1er janvier de l'année.

$$R1_{3n} = R1_{3n-1} \times (BT40_n / BT40_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le terme R2 est un élément représentant la somme des coûts annuels suivants, exprimé en euros hors taxes par Unité de Répartition Forfaitaire (URF), représentant :

- le coût des charges financières liées à l'emprunt contracté par la Régie pour l'investissement lié aux travaux d'installations et d'équipements initiaux (**R2₁**),
- le coût du gros entretien des installations (**R2₂**),

$$R2 = R2_1 + R2_2$$

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le montant de ce terme R2 est réparti entre les clients, par Unité de Répartition Forfaitaire (URF) souscrites, selon la répartition suivante :

N° sous-station	Abonné	Puissance	URF
01	EHPAD	366 kW	69,68
02	EHPAD - buanderie	45 kW	8,57
03	Gendarmerie	14 kW	2,67
04	Logements gendarmes T2-R	4,7 kW	0,90
05	Logements gendarmes T2	4,7 kW	0,90
06	Logements gendarmes T3-1	4,7 kW	0,90
07	Logements gendarmes T3-2	4,7 kW	0,90
08	Logements gendarmes T3-3	4,7 kW	0,90
09	Logements gendarmes T3-4	4,7 kW	0,90
10	Logements gendarmes T4-1	4,7 kW	0,90
11	Logements gendarmes T4-2	4,7 kW	0,90
12	Logements gendarmes T4-3	4,7 kW	0,90
13	Logements gendarmes T4-4	4,7 kW	0,90
14	Logements gendarmes T4-5	4,7 kW	0,90
15	Logements gendarmes T4-6	4,7 kW	0,90
16	Logements gendarmes T4-7	4,7 kW	0,90
17	Logements gendarmes T4-8	4,7 kW	0,90
18	Logements gendarmes T5-1	4,7 kW	0,90
19	Logements gendarmes T5-2	4,7 kW	0,90
20	Logements gendarmes T5-3	4,7 kW	0,90
21	Logements seniors 1	3,3 kW	0,63
22	Logements seniors 2	3,3 kW	0,63
23	Logements seniors 3	3,3 kW	0,63
24	Logements seniors 4	3,3 kW	0,63
25	Logements seniors 5	3,3 kW	0,63
26	Logements seniors 6	3,3 kW	0,63
	Total	525 kW	100,00

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le terme R2 est révisé annuellement au 1er janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R2_{1n} = R2_{10}$$

$$R2_{2n} = R2_{2n-1} \times (0.9 \times BT40_n / BT40_{n-1} + 0.1 \times BT47_n / BT47_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

BT47 : représente l'Index du bâtiment - BT47 (Electricité - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

En outre, le Syndicat pourra fixer au début d'année, en s'inspirant du bilan de l'année écoulée et **au plus tard le 31 janvier** :

- une révision du terme **R1** en fonction des coûts constatés l'année précédente en appliquant **un taux d'inflation**.
- une révision du terme **R2** en fonction des charges fixes relatives à l'investissement initial, complétées des **bilans d'investissement réalisés au cours de l'année précédente** et des prévisions d'investissement prévues pour l'année.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie (1)	Montant des aides et CEE attendus	Montant HTVA R1 ₀ (2) (3)	Montant HTVA R2 ₀ (2) (4)	Prix moyen du MWh
DAMPIERRE SUR SALON	1 680 000 €	1 228 000 €	94 € / MWh	481,34 €/URF (5)	145 € HT/MWh

Avec

R1_{1o} = 45,56 € HT/MWh

R1_{2o} = 5,53 € HT/MWh

R1_{3o} = 42,91 € HT/MWh

R2_{1o} = 335,84 € HT/URF

R2_{2o} = 145,50 € HT/URF

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Il est également proposé, **sous réserve** de l'approbation de ces tarifs et **de la signature de ces documents par les futurs abonnés**, que :

- les marchés de travaux soient **notifiés** et les ordres de services soient adressés aux entreprises attributaires.
- à l'instar des études déjà réalisées, les coûts des travaux de cette chaufferie soient pris en compte dans le cadre du **budget principal**, jusqu'à ce que la chaufferie puisse fonctionner et que les premières recettes liées à la vente de chaleur puissent être perçues (prévision de fin de travaux en **novembre 2025**), ceci afin d'éviter de payer des emprunts à court terme.

Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

- L'intégralité des dépenses et recettes liées à cette opération soient ensuite intégralement prises en compte dans le cadre d'un budget annexe dont la création serait proposée au comité syndical.
- le reste à charge, subventions déduites (estimation environ 452 000 €), soit couvert par un prêt bancaire contractué à la fin de la construction (taux prévisionnel de 3,4 % sur 20 ans).

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre :

Le coefficient de révision
devient

$$C = 0,125 + 0,85 \times I_m/I_o$$
$$C = 0,125 + 0,875 \times I_m/I_o.$$

IRVE - Lure - Convention avec Intermarché

Par convention signée le 6 avril 2017, l'occupation du terrain sur le parking de l'Intermarché de Lure était accordée à titre gratuit, le SIED 70 proposant des charges gratuites accessibles à tous les clients du supermarché, l'électricité étant fournie par le magasin.

Cette occupation se fera désormais à titre onéreux compte tenu de l'activité désormais tarifée de la recharge au 01/01/2023. Le coût de l'occupation annuelle de ce terrain est désormais fixé à 1 000 € (2 000 € pour la période 2023-24) et comprend la fourniture d'électricité par le supermarché, assorti d'une formule de révision annuelle établie sur la base de l'indice TPO1 (Indice général tous travaux) des travaux publics.

Il est proposé au Bureau Syndical d'adopter le projet d'avenant à la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Questions diverses - IRVE

Le marché global de performance pour l'exploitation et la maintenance des bornes issu du groupement de commandes de 7 syndicats d'énergie de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE a été attribué au groupement **ALCYON – CITEOS – WALLBOX France...**

Il a été notifié aux intéressés pour une durée de **2 ans**, reconductible **2x1an**.

La tarification mise en place par le syndicat sera désormais accessible :

- en réglant par carte bancaire (pour les bornes rapides uniquement)
- en utilisant les badges d'**Electromaps**, le nouvel opérateur

Salon des maires de la Haute-Saône

Un nouveau salon des maires, des élus de la Haute-Saône se tiendra le vendredi 28 mars 2025 au Parc des Expositions de VESOUL.

Ce Salon est le fruit d'une volonté collective des élus et de l'Association des Maires de la Haute-Saône. Il sera un lieu d'échanges fructueux et constructifs, un lieu de rencontre dédié aux actions et aux préoccupations sur le territoire.

Il s'adresse :

- aux Maires, aux Maires Adjointes, Conseillers Municipaux, aux Élus des Intercommunalités, Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux, Députés, Sénateurs ... ;
- aux Personnels des collectivités et organismes publics.

Le coût de cette participation (stand, frais d'inscription, frais de bouche) en 2024 était de 4 761 € HT (hors frais de personnel).

Questions diverses : Carrefour des Collectivités 2025

Le Carrefour des Collectivités Locales a eu lieu le 10 et 11 octobre 2024 à MICROPOLIS à BESANCON.

Cette manifestation est un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences, de confrontation d'idées, de témoignages pour les élus et les agents.

Le SIED 70 participe par la tenue d'un stand en partenariat avec les autres syndicats de FRANCHE-COMTE (SYDED, SIDEC, TE 90) afin notamment de valoriser le rôle des syndicats dans la transition énergétique.

Le coût de la participation du SIED 70 (stand, frais d'inscription, frais de bouche) lors de l'édition 2024 s'élève à 2 094,79 € (hors frais de personnel).

Il est proposé d'acter d'une nouvelle participation en 2025.

Agenda

Vendredi 22 novembre 2024 à 15H00 – DIJON : Comité régional de l'Énergie

Lundi 25 novembre 2024 à 11H00 – BESANCON : AG Constitutive HEMERE

Mardi 26 novembre 2024 à 18h30 – Espace 70 : Comité syndical

Samedi 30 novembre 2024 à 9h00 – Espace 70 : Comité syndical (si pas de quorum)

Mercredi 15 janvier 2025 à 17h00 : Commission travaux (Jury AAP dissimulation)

Mercredi 15 janvier 2025 à 18h00 : Bureau syndical

Prochain comité syndical

- Contrôle de concession Enedis-EDF
- Chaux-la-Lotière – Création de la SAS « Le grand plain de soleil »
- Courchaton – Parc des roches bleues – nantissement - prêt
- SEM « Côte-d'Or Energies » - Rapport 2023 du mandataire et augmentation du capital
- Mandat de collecte à Electromaps pour les IRVE
- Décisions modificatives (amortissements, accise, participation ESF, ...)
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Création, suppression de postes

Questions diverses

- 30 ans du SIED 70 : bilan visite Pont-sur-l'Ognon, 75 ans du SIEDEC
- Rénovation siège social : rendu APS
- AAP MDE : demande de Clairegoutte de prolongation de délai en raison d'une défaillance de l'entreprise sur le chantier (mail et courrier du maître d'œuvre à l'appui)

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

